

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 22 Mai 2025

Date de convocation : 13/05/2025

Date d'affichage : 17/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIUUX-DELAGE Mathieu, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul,

Excusés : Mme BOUTET Frédérique, M. VARDELLE Jean-Christophe,

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie,

Objet : Objet : revalorisation des tarifs du gîte pour 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de revoir le tarif des locations du gîte communal **16G2028**. En effet de nombreux travaux d'amélioration ont été réalisés (wifi, réfection totale des toilettes, places de parking, aménagements extérieurs, achats de linge de lit et de toilette, plancha électrique)

Afin qu'il paraisse au prochain catalogue et demande au conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents décide d'appliquer les taux de progressivités proposé par le relais des gîtes de France et de revaloriser les tarifs comme suit :

- Basse saison : 300 € par semaine, toutes charges comprises
- Moyenne saison : 330 € par semaine, toutes charges comprises
- Haute saison : 400 € par semaine, toutes charges comprises
- Vacances scolaires : 320 € par semaine, toutes charges comprises (hiver, printemps, Toussaint, Noel)
- Week-end (2 nuits) : 210 € toutes charges comprises
- Mid-week : 250 € toutes charges comprises
- Caution : 400 €
- Ménage : 90 €

Les dates des différentes saisons seront celles du catalogue et sont annexées à la présente délibération

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents approuve cette décision.

Fait et délibérés en mairie, les, jour, mois et an que ce

Pour extrait conforme, fait à SAINT MAURICE DES LIONS, le 22/05/2025

Le Maire, D. Chevalier

